

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 juillet 2017**

**Convocation du : 04/07/2017**

**Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT**

*Présents :*

**Mme : Christine JEUNOT**

**MM Stéphane BRISBARD- Hervé CAGNON--Jean-Louis CHOPARD- Bernard DEGOIS-Ghislain HOUSER-  
Christophe HUGUENIN-Laurent JEAMBRUN**

**Absent : Pascal CHARDON**

**Absente excusée : Laurence WEBER**

**1/Délibération 2017/20 : Dénomination d'une nouvelle rue**

- Suite aux constructions sur le lieu-dit « La Chaux », une nouvelle rue dite « **rue de la Chaux** » a été créée avec numérotation des habitations :
- 1 rue de la Chaux : Nouvelle construction Monsieur VUILLEMIN
  - 2 rue de la Chaux : salle des fêtes
  - 3 rue de la Chaux : construction future
  - 4 rue de la Chaux : Ferme vers la salle
  - 5 rue de la Chaux : construction future
  - 7 rue de la Chaux : construction future
  - 9 rue de la Chaux : Nouvelle construction Monsieur PICASARRI
  - 11 rue de la Chaux : Madame, Monsieur PRETOT
  - 13 rue de la Chaux : Madame TATU
  - 15 rue de la Chaux : Madame, Monsieur SOCIE
- **La numérotation de la rue Mont Miroir est revue suite aux nouvelles constructions :**
- 1 rue du Mont Miroir : Nouvelle construction : Monsieur MICLO
  - 3 rue du Mont Miroir : Nouvelle construction : Monsieur SALVI
  - 9 rue du mont Miroir : Monsieur NICOD

**2/Délibération 2017/21 : Convention pour adhésion au service de la Police Intercommunale**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, la Communauté de communes du Pays de Maiche met en place un service de « police intercommunale » afin de mettre les agents de ce service à disposition de ses communes membres.

Avantages de la mise en place d'une police intercommunale :

- Mutualisation des moyens, y compris au profit des petites communes en secteur rural, qui ne disposent pas d'agent de police municipale
- Gestion administrative du policier et du service par la CCPM
- Les maires conservent la responsabilité et le choix des opérations au titre de leur pouvoir de police sur leur commune
- Prise en compte des desideratas exprimés par chaque maire pour leur territoire communal
- La CCPM prend intégralement à sa charge les frais d'investissement et de fonctionnement de ce service.

► **le conseil municipal demande l'adhésion au service de police intercommunale de la Communauté de communes du Pays de Maiche à compter du 01/07/2017 et autorise le maire à signer la convention, pour les missions suivantes :**

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Divagation des animaux et stationnement abusifs et dangereux (fourrières...)
- Lutte contre les feux

### **3/Délibération 2017/22 : Avenant aux baux de location pour les terrains transférés du CCAS à la commune**

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2016, les terrains loués aux agriculteurs sont repris par la commune

Les baux de locations continuent à courir aux mêmes conditions, ils feront seulement l'objet d'un avenant pour dénomination du propriétaire étant la commune en lieu et place du CCAS.

Sont concernés les baux suivants :

- Bail du 11/03/2014 pour la parcelle C28 « les Chenevières » en location à EARL Jean-Michel BESSOT
- Bail du 10/02/2009 pour la parcelle C24 « Les grands Plains » en location à GAEC FAIVRE DES LAVOTTES.

► **le maire est autorisé à signer les avenants avec les locataires respectifs.**

### **4/Délibération 2017/23 : Servitude de passage sur le domaine public parcelle AB 347 « Au village »**

Pour permettre l'alimentation en électricité du terrain AB 348 lot n°3 vendu à Annie FROSSARD, ENEDIS demande qu'une servitude de passage soit établie sur le domaine public.

L'exposé entendu après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**□AUTORISE la création d'une servitude de passage sur le domaine public / parcelle cadastrée section AB 347 « Au village », au profit de la parcelle AB 348.**

## **5/ Questions diverses**

### **✚ SIGNALISATION SECURITE**

#### **1-Déplacement du panneau CERNAY-L'EGLISE » entrée d'agglomération**

Une demande sera faite au Département pour déplacer le panneau afin qu'il soit bien situé en amont par rapport aux premières habitations.

#### **2-Installation des panneaux de rues : « rue de la Chaux et rue en Campeney »**

#### **3-Remise en place des barrières avant la rentrée scolaire**

### **✚ Cabane construite dans la forêt communale**

Suite à un avertissement de l'ONF, une position devra être prise pour mettre fin à ce type d'installation.